



Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents : Daniel BELLEGARDE, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Yves CAIRON, Annie GAT, Brigitte NEF, Jean-Marie POUWELS, Daniel LECUYER, Thierry PERON, Dominique ANCEY, Natacha BENALI,

Pouvoirs :

V. RUBEAUX à D. ANCEY

P. POUDEVIGNE à G. CHAZAL

Absent excusée : Lydia ZIADE

Absente : Marie VITALI

Date de convocation : 18 mars 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

POUVOIR : 2

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

La séance est ouverte 20h40

DEL 16-2022 : DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER AUTRES DU DEPARTEMENT DU VAUCLUSE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Afin d'assurer la sécurité des riverains, la commune souhaite créer un trottoir en bordure de la RD97 dans les limites de l'agglomération.

La RD97 traverse la commune de Jonquerettes d'est en ouest, avec une forte urbanisation de part et d'autre de la voie, et est donc pourvue de trottoirs sur la quasi-totalité de son tracé, à l'exception notable de son extrémité est et du côté de la commune de Morrières les Avignon.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les travaux de l'aménagement de la voirie et particulièrement des trottoirs de la RD 97

Considérant le budget de la commune ;

Considérant le soutien financier mobilisable via le Département de Vaucluse, dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de travaux portant sur l'aménagement des équipements améliorant la sécurité des usagers des voiries et l'accès aux réseaux de transports en commun ;



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 084-218400554-20220324-162022-DE

DEL 16-2022

Monsieur le Maire propose de solliciter le concours financier du Département de Vaucluse dans la cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2022,

- 24 500 € HT (70% du montant éligible de 35 000 euros).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles			
Travaux	Montant	Organisme	Montant éligible	Taux	
Aménagement de la RD 97	47 235 € HT	<u>Conseil Départemental :</u> Dispositif Amendes de Police 2022	35 000 €	70%	24 500 €
		Autofinancement (Commune)			22 735 €
Total HT	47 235 €	Total HT		100%	47 235 €
TVA 20 %	9 447 €	Autofinancement TVA		/	9 447 €
Total TTC	56 682 €	Total TTC		/	56 682 €

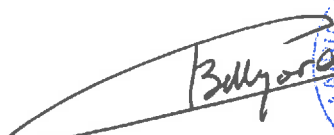
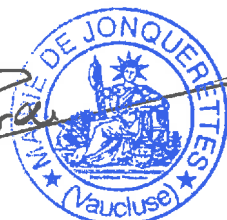
Le conseil Municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la demande de concours financier au Département dans le cadre de la répartition des amendes de police à hauteur de 24 500 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et annexes nécessaires au dossier

Pour	Contre	Abstention
17	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication*